

Image not found or type unknown



## Annulation Pact tontinier

Par loki, le 19/03/2019 à 10:53

Bonjour,

Nous avons signé un pact tontinier il ya 20 ans, maintenant nous désirons nous marié. Apparemment le mariage n'annule pas ce pact. Il faut donc l'annulé devant notaire, combien cela va il nous couter ?

Nous désirons nous Marié dans le régime de la séparation des bien, que se passe il en cas de décès de l'un ?

Merci de vos réponses

Cordialement